



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Du 24 juillet 2022

Procès-Verbal

L'association « Sauvegarde des enfants colombiens en détresse » s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 24 juillet 2022 à 17 h afin de délibérer sur le devenir de l'association après le départ du Père John pour la Colombie et en vue de renouveler les membres du Conseil d'Administration. 24 adhérents étaient présents et 30 étaient représentés. Le quorum étant atteint (72 : 2 + 1), l'assemblée a pu se tenir valablement.

Dans un premier temps le Père John nous explique dans quelles circonstances il repart en Colombie : il souhaite rentrer dans son pays, se rapprocher de sa famille et surtout prendre soin de sa Maman qui souffre de graves problèmes de santé. Il a obtenu l'autorisation de Mgr Rey rentrer dans son pays mais reste attaché au diocèse de Fréjus-Toulon : son retour en Colombie n'est peut-être pas définitif. Lorsqu'il sera en Colombie, le Père John aura la charge d'une petite paroisse dans un petit village, mais en plus il sera l'aumônier d'une prison et de militaires des trois premières années.

Le Père John insiste sur l'importance qu'il accorde au fait que l'association perdure après son départ, car il rappelle que l'association est faite « pour les enfants » et non « pour le Père John ».

Dans ces circonstances, et afin que l'association soit plus facile à gérer, il présente sa démission de président au profit du Père Horacio, dont il est le parrain d'ordination, qui est colombien comme lui, qu'il connaît depuis dix ans et qu'il apprécie beaucoup. En outre le Père Horacio a toujours été très sensible au profil humanitaire de notre association et se réjouit d'en assurer la présidence. Sa candidature est approuvée à l'unanimité.

Le Père John nous explique qu'il souhaite devenir vice-président, et qu'à cet effet notre vice-président actuel, Adrian, a démissionné. Sa nomination au titre de vice-président est approuvée à l'unanimité.

Ensuite il explique que Chantal Barthelmé a démissionné, mais que Mme Marie-Dominique Rousseau est candidate au poste de trésorière. Sa candidature est approuvée à l'unanimité. Mme Marie-Dominique Rousseau ajoute qu'elle se fera aider par Bruno, le comptable de la paroisse.

Vient ensuite le remplacement de Mme Anouchka Le Tirant, qui a démissionné de son poste de secrétaire. Finalement M. Jean-Louis Klinguer accepte cette charge. Il sera aidé par son épouse,

Mme Alexia Klinguer, ainsi que par Mme Annick Richard et Mme Jocelyne Bichon. Leur candidature est approuvée à l'unanimité. Bien entendu M. Pierre Sinquin continue de faire partie du Conseil d'Administration. Il en ressort donc que la nouvelle composition du Conseil d'Administration s'établit comme suit : **le Père Horacio Santamaria Arias, président, le Père John Wilmar Moreno Acevedo, vice-président, Mme Dominique Rousseau, trésorière et M. Jean-Louis Klinguer, secrétaire, constituent le bureau. Les autres membres du Conseil d'Administration sont Mme Alexia Klinguer, Mme Annick Richard, Mme Jocelyne Bichon et M. Pierre Sinquin.**

Par ailleurs, du fait que dorénavant les archives et tous les dossiers de l'association seront entreposés dans les locaux de la paroisse Notre Dame de la Mer, **le siège social sera désormais sis : 285 Avenue Fernand Léger 83500 LA SEYNE SUR MER.**

Le Père John aborde ensuite le fonctionnement de l'association après son départ : il organisera une fois par mois au moins une réunion du Conseil en visio-conférence. Il précise en outre que, lorsqu'il sera là-bas, il sera bien placé pour faire avancer les choses, notamment pour répondre à nos questions concernant ce qui se passe sur place.

Vient ensuite le moment de répondre aux diverses questions des adhérents :

- Vis-à-vis des personnes qui donnent de l'argent pour les enfants, il serait souhaitable qu'on ait plus de lisibilité sur la comptabilité du côté colombien. Le Père John est d'accord et fera le nécessaire quand il sera sur place.
- On suggère aussi de rédiger un règlement intérieur destiné à fournir aux adhérents des détails complémentaires aux dispositions des statuts, notamment sur la façon dont se déroulent les virements de France en Colombie.
- On suggère aussi que les adhérents puissent prendre connaissance des finances de l'association grâce à un site sécurisé avec code d'accès. A voir...
- Allons-nous pérenniser l'aide aux enfants de Puerto Carreño, du fait que les relations avec cette ville sont très compliquées, notamment compte tenu de son éloignement (28 h de voiture de Bogotá ou 2 h d'avion). Pour le moment, nous continuons d'aider ces enfants car ce sont eux qui ont les besoins les plus criants, du fait que leurs familles ne disposent généralement ni d'électricité ni d'eau.
- Suggestion : demander aux adhérents quel est leur métier, ou quelle est la profession qu'ils ont exercée s'ils sont retraités, afin de connaître leurs compétences. Un mail va être adressé aux adhérents en ce sens et le bulletin d'adhésion va être modifié pour tenir compte de cette rubrique.
- Qu'en est-il de l'obtention du reçu fiscal ? Nous venons d'inscrire notre association sur le site de financement participatif « Hello Asso », par le biais duquel les donateurs pourront recevoir un reçu fiscal.
- Est-il envisageable d'expédier des colis en Colombie ? Non, car l'expédition coûterait plus cher que le contenu du colis.
- Comment sont offerts les cadeaux d'anniversaire des enfants ? A Lérida, les enfants sont réunis une fois par mois et, à cette occasion, on fête les anniversaires du mois. Généralement on demande à l'enfant ce qu'il souhaite (jouet, livre, vêtement...) et on l'accompagne dans le magasin pour lui acheter ce dont il a envie et/ou besoin. Les cadeaux sont donc choisis sur place en fonction du contexte et des besoins réels de l'enfant.

- Peut-on ouvrir un compte en Colombie au nom de l'enfant que l'on parraine qui soit bloqué jusqu'à sa majorité ? Non pour plusieurs raisons : souvent les familles disparaissent sans laisser d'adresse. Il arrive que l'enfant, au bout d'un certain temps, ne remplisse plus les conditions nécessaires pour bénéficier de notre aide (bons résultats scolaires, bon comportement). Si l'on veut donner de l'argent à son filleul ou aux enfants en général, la seule solution est d'effectuer un virement sur le compte de notre association en précisant dans le libellé le motif exact du virement.
- Un parrain peut-il inviter son filleul en France, dès l'instant qu'il est devenu majeur ? Bien sûr ce n'est pas interdit, mais c'est fortement déconseillé : c'est lui faire goûter à un « luxe » qu'il ne pourra jamais s'offrir et créer en lui des besoins artificiels superflus. En tous cas, avant de prendre une telle initiative, il convient de consulter le Père John pour solliciter son avis, étant donné que c'est lui qui connaît le mieux les enfants.
- En revanche le Père John apprécierait beaucoup que des jeunes de chez nous aillent en Colombie faire de l'humanitaire au profit des enfants colombiens.

Le Père John profite de cette réunion pour rappeler notre loto, qui va avoir lieu le 7 août prochain et pour lequel il nous faut des volontaires. Il énumère alors toutes les tâches qui doivent être accomplies pour le bon déroulement de cette manifestation. Finalement, Ghislaine et Lucie se proposent de déposer des flyers un peu partout, notamment à l'office du tourisme. Chantal se chargera de contacter Var Matin. Les gâteaux seront vendus par Bernadette et Nanou. Anouchka se chargera de la vente des pizzas. L'accueil sera réalisé par Marie-Claude Souchon. L'animation sera assurée par Christophe et Myriam. Chacun préparera son fond de caisse.

Plus personne n'ayant de question à poser, la séance se termine à 19 h 00.

Le Président,



P. Horacio SANTAMARIA

Le Secrétaire ,



M. KLINGUER Jean-Louis

Vice-président,



P. John W. MORENO ACEVEDO

Trésorière



Mme. Dominique Rousseau